

**MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE**

1/7

Version 1 / B
102000018213Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE
Code du produit (UVP)	79212690
Utilisation	Insecticide, Formicide
Société	Bayer CropScience SA-NV BG Bayer Environmental Science J.E. Mommaertsiaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)
Centre Anti-Poison	Bayer Antwerpen NV +32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Imidaclopride 0,03 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3 428-040-8	Xn, N	R22, R50/53	0,03

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE

2/7

Version 1 / B
102000018213

Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.
Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Oxyde de carbone (CO)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Tenir à l'écart les personnes non autorisés.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables.
Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant

**MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE**

3/7

Version 1 / B
102000018213Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

universel).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage 0 - 40 °C

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

Polypropylène

Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Imidaclopride	138261-41-3	0,7 mg/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de

**MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE**

4/7

Version 1 / B
102000018213Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

	réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	très visqueux, gel
Couleur	incolore à jaunâtre
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

pH	4 - 6 à 10 % (23 °C)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	380 °C
Densité	env. 1,43 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité, dynamique	env. 6.900 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 80 /s
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant



MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE

5/7

Version 1 / B
102000018213

Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

Explosivité Non-explosif.
92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les daphnies CL50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0,0552 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE

6/7

Version 1 / B
102000018213

Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Imidaclopride

Phrase(s) R

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Phrase(s) R

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Étiquetage exceptionnel

Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément /
Belgique

2409B



MAXFORCE QUANTUM RB 10X(4X30GR) BOX BE

7/7

Version 1 / B
102000018213

Date de révision: 30.06.2009
Date d'impression: 18.12.2009

Classe de toxicité (Belgique) Sans classement

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.